Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LA COMPOSITION DU CONTINGENT CANADIEN AU SEIN DE LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT—LES AUTRES ENGAGEMENTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale; elle concerne la déclaration qui nous a été faite cet après-midi, à savoir que nous allions envoyer des troupes au Moyen-Orient. Je pense que la Chambre et le pays aimeraient connaître la composition de ce contingent, quelles unités et quels services de soutien ont été choisis, quel matériel cette troupe devra emporter avec elle par avion, matériel de communications et autre, et où elle sera basée.

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Je crois que nous pourrons donner au député et à la Chambre tous ces détails au cours du débat. Je puis dire toutefois que l'organisation de la troupe envoyée outre-mer sera fondée sur le Régiment aéroporté d'Edmonton. D'autres spécialistes accompagneront ce groupe. Nous enverrons des camions, quelques avions, ainsi que du matériel de communication.

[Plus tard]

M. Doug Rowland (Selkirk): Ma question est supplémentaire à celle du député d'Esquimalt-Saanich. Le ministre de la Défense nationale peut-il dire à la Chambre combien de troupes exactement mettra en cause l'engagement au Moyen-Orient? Y en aura-t-il 1,400, comme on l'a dit, ou moins ou plus? Peut-il également dire à la Chambre si cet envoi de troupes en guise d'aide logistique compromettra d'une quelconque façon nos activités au Canada, en Europe, à Chypre ou à n'importe quel autre endroit où ces troupes sont stationnées?

M. Richardson: On en est encore au stade de la planification. Le nombre exact de troupes n'est pas connu mais ce sera au moins 1,000 et pas plus de 1,500; le chiffre des 1,400 cité par le député est donc possible. L'envoi de matériel et de personnel n'affectera pas nos activités au Canada ou nos engagements envers l'OTAN.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je constate que cinq ou six députés essayent de poser des questions supplémentaires à ce sujet. Je me demande si les députés ne trouvent pas qu'ils anticipent sur l'ordre du jour car je crois savoir qu'il doit y avoir un débat et une déclaration à l'appel des motions. Il me semble que les députés essayent d'obtenir des renseignements qui devraient normalement être donnés par voie de déclaration à l'appel des motions; j'espère qu'on le fera très bientôt. Il faut essayer de ne pas poser trop de questions supplémentaires à ce sujet.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SAISIE DE MACHINES DE JEU—L'IMPLICATION POSSIBLE DE LA MAFIA

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général; elle découle de renseignements contradictoires concernant la

saisie de billards électriques et d'autres machines de jeu. Ces mesures ont-elles été prises sur l'initiative du gouvernement fédéral et y a-t-il des preuves d'un rapport avec la Mafia?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Je n'ai aucun renseignement à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je vais vérifier et je donnerai plus tard une réponse au député.

LES PÊCHES

LE PROJET DE FERMETURE DES PORTS DE L'EST AUX FLOTTILLES ÉTRANGÈRES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Pêches. Quand pouvons-nous escompter avoir le rapport de l'étude spéciale sur les répercussions éventuelles de la fermeture des ports canadiens de la côte est aux flottilles de pêche étrangères ordonnée par M. Ernest Weeks, président de l'Office canadien du poisson salé?

L'hon. Jack Davis (Ministre des Pêches): Vers la fin de l'année monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

LA DEMANDE «B» DE LA BELL—L'APPROBATION AVANT LES AUDIENCES

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Communications, étant donné que Bell Canada a commencé l'installation de matériel qui ne pourra être utilisé que si sa demande «B» est approuvée, s'il est en mesure de nous assurer que Bell Canada n'a reçu aucune indication préalable l'informant que telle partie de sa demande sera approuvée par la Commission canadienne des transports?

M. l'Orateur: Pendant que cette question est examinée, la présidence donne la parole au député de Lisgar.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA RÉPARTITION DES LIGNES—LES EXIGENCES DU MANITOBA

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre de l'Industrie du Manitoba ayant déclaré dernièrement que le récent accord sur les routes aériennes ne répond pas aux exigences régionales du Manitoba, telles qu'exposées lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, le ministre va-t-il négocier de nouveau les modalités de l'accord qui attribuait 28 routes aux États-Unis et 18 seulement au Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): C'est une question que j'ai l'intention d'examiner, monsieur l'Orateur.